



## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 15 septembre 2014 à 20h00, Maison de Commune

Présidence : M. Thierry Cretegny

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis municipal N° 04/2014 relatif à la demande d'un crédit de CHF 628'800.00 pour la réfection du collège intercommunal Etoy-Buchillon
- ouï le rapport de la commission en charge de l'étude de ce préavis
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du collège intercommunal d'Etoy-Buchillon ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 628'800.00 destiné à financer la réfection du collège intercommunal Etoy-Buchillon ;
3. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 33'400.00 destiné à financer le remplacement complet des luminaires des salles de classe, à la condition que la Commune de Buchillon participe pour sa part ;
4. D'autoriser le financement de tout ou partie du montant de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune et d'emprunter, cas échéant, le solde de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment ;
5. D'amortir cet investissement par les résultats des exercices futurs

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal  
du 15 septembre 2014.

**Le Président**

**La Secrétaire**

**Thierry Cretegny**

**Isabelle Vouillamoz**